

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

Publié le :

01 JUIL. 2025

N° 2025-066 :

Avenant n°1 au marché N° 2021-024 – Lot 3 – cession de marché – entre la Ville et :

- le titulaire : IVECO LVI – 56 route de Grenoble – 69800 SAINT PRIEST ;
- le bénéficiaire de cession : GM TRUCK – 56 route de Grenoble – 69800 SAINT PRIEST ;

Signé le 16 mai 2025.

Objet : Achat de véhicules neufs et d'occasion

Lot 3 : achat de véhicules au gaz naturel de ville comprimé

La Société IVECO LVI, titulaire du marché a été rachetée par la Société GM TRUCK le 1^{er} juillet 2024, qui dispose des garanties professionnelles, techniques et financières renforcées, propres à lui permettre d'assurer la bonne fin des missions qui avaient été confiées à la Société IVECO LVI ainsi que la continuité de l'exécution du marché.

L'avenant a donc pour objet le transfert du marché de la Société IVECO LVI à la Société GM TRUCK.

Toutes les clauses et conditions demeurent inchangées.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 30 juin 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-067 :

Avenant n°1 au marché N° 2021-024 – Lot 4 – cession de marché – entre la Ville et :

- le titulaire : IVECO LVI – 56 route de Grenoble – 69800 SAINT PRIEST ;
- le bénéficiaire de cession : GM TRUCK – 56 route de Grenoble – 69800 SAINT PRIEST ;

Signé le 16 mai 2025.

Objet : Achat de véhicules neufs et d'occasion

Lot 4 : achat d'utilitaires aménagés gaz naturel de ville comprimé

La Société IVECO LVI, titulaire du marché a été rachetée par la Société GM TRUCK le 1^{er} juillet 2024, qui dispose des garanties professionnelles, techniques et financières renforcées, propres à lui permettre d'assurer la bonne fin des missions qui avaient été confiées à la Société IVECO LVI ainsi que la continuité de l'exécution du marché.

L'avenant a donc pour objet le transfert du marché de la Société IVECO LVI à la Société GM TRUCK.

Toutes les clauses et conditions demeurent inchangées.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 30 juin 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-068 :

Arrêté municipal en date du 21 mai 2025.

Objet : Tarifs des activités du Centre de Loisirs Caluire Jeunes

Les catégories des activités du centre de loisirs Caluire jeunes sont définies comme suit :

Catégorie		Tarif	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif à la journée accueil de loisirs sans repas (mercredi et vacances scolaires)	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,76 % + part fixe de 3,14 €	6,19 €	26,04 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,95 % + part fixe de 3,86 €	7,66 €	32,32 €
Tarif à la demi- journée accueil de loisirs (mercredi après- midi)	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,38 % + part fixe de 1,57 €	3,09 €	13,02 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,47 % + part fixe de 1,92 €	3,83 €	16,16 €
Séjour été	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Tarif de journée d'accueil de loisirs selon QF + forfait de 21 €/jour	27,19 €	47,04 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire		28,66 €	53,32 €
Séjour hiver	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Tarif de journée d'accueil de loisirs selon QF + forfait de 51 €/jour	57,19 €	77,04 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire		58,66 €	83,32 €
Ateliers thématiques	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	55 € / trimestre	Tarif forfaitaire	
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	65 € / trimestre	Tarif forfaitaire	
Chantier loisirs	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	11 ,50 €	Tarif forfaitaire	
Garderie matin ou soir	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	1,05 €	Tarif forfaitaire	
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	1,55 €	Tarif forfaitaire	

Les tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2025.

Caluire et Cuire, le 30 juin 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-069 :

Marché N° 2025-010 – entre la Ville et la Société TERIDEAL-TARVEL SAS – 90 rue André Citroën
– CS 60009 – 69747 GENAS signé le 28 mai 2025.

Objet : Travaux de végétalisation des cours du groupe scolaire Montessuy

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

Le délai global d'exécution des travaux est de 4 mois (hors travaux de finalisation et plantation) :

- la période de préparation et de fabrication est de 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation,
- la période de travaux est de 3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux :

Montant : 189 246,20 € HT (montant estimatif des travaux tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif, DQE)

Caluire et Cuire, le 30 juin 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-070 :

Marché N° 2025-004 – Lot 1 – entre la Ville et la Société SAONOISE DE MOBILIERS SA – 117 avenue de la Vallée du Breuchin – 70300 FROIDECONCHE signé le 3 juin 2025.

Objet : Achat de mobilier petite enfance, écoles maternelles et élémentaires

Lot 1 : fourniture de mobilier pour les écoles, centres de loisirs et restauration

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 30 juin 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-071 :

Marché N° 2025-004 – Lot 2 – entre la Ville et la Société SAS CREATIONS MATHOU – 200 route de Cluzel - Le Lac – 12160 BARAQUEVILLE signé le 3 juin 2025.

Objet : Achat de mobilier petite enfance, écoles maternelles et élémentaires

Lot 2 : fourniture de mobilier petite enfance

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Caluire et Cuire, le 30 juin 2025

Philippe COCHET
Maire

